

NOUVEAU DISPOSITIF DE DEMANDE DE CLÔTURES ET PROTECTIONS



1

Créez votre profil :

Installez l'application Sirene.Tech sur votre téléphone* ou connectez-vous sur le site www.sirene.tech : sélectionnez la fédération de rattachement FDC55, puis choisissez votre profil (agriculteur, chasseur, garde particulier...)

2

Réalisez votre demande de protection des cultures :

Rendez-vous dans l'onglet intitulé "ENQUÊTES".

- **Identifiez votre parcelle** > Grâce à l'outil de géolocalisation, identifier la parcelle que vous souhaitez protéger en déplaçant et validant le curseur sur le périmètre du terrain.
- **Renseignez le formulaire de demande** > Remplissez les champs obligatoires afin d'identifier correctement l'exploitation bénéficiaire et le type de demande.
- **Validez votre demande** > Signez et envoyez votre demande à la FDC55 en un clic !

> Votre demande est étudiée par la FDC55 et vous recevez un mail de notification dès validation de votre dossier.



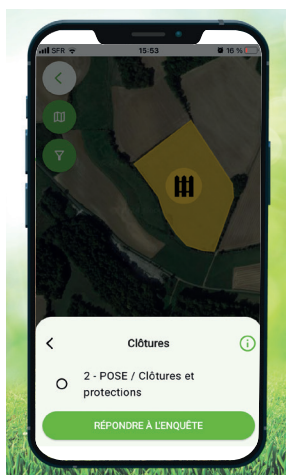
3

Déclarez la pose de vos clôtures de protection :

La personne en charge de l'installation des clôtures se rend sur l'onglet "CARTE" de l'application.

- **Sélectionnez la parcelle concernée** > Grâce à l'outil de géolocalisation, retrouvez la parcelle en attente de déclaration de pose (en jaune sur la carte).
- **Photographiez l'installation** > Prenez une photo de la clôture mise en place, ou importez-la depuis votre photothèque.
- **Complétez le formulaire lié** > Complétez les informations liées à l'installation, signez... c'est envoyé !

> Le contrôle de votre installation est effectué par les services de la FDC55 et vous en êtes notifié par mail.



4

Déclarez la dépose de vos clôtures de protection :

La personne en charge du retrait des clôtures se rend sur l'onglet "CARTE" de l'application.

- **Sélectionnez la parcelle concernée** > Grâce à l'outil de géolocalisation, retrouvez la parcelle en attente de dépose des protections (en bleu sur la carte).
- **Complétez le formulaire correspondant** > Photographiez la dépose des protections, complétez et signez votre déclaration... tout est enregistré !

